



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente,

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 septembre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
35	32	2	3	0

Pour	Contre	Abstention
34	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BERTRAND Sylvaine, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : CHAMPAUD Marc, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean-Michel, JIMENEZ Juliana donne pouvoir à LEVET Elise

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : MATHIAS Claude

Secrétaire de séance : BOUR Coline

INSTITUTION

Délibération n° 68-2020 : Composition de la commission d'appel d'offres

La Présidente,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant le courrier de la Préfecture de la Haute-Vienne du 12/08/2020 faisant une observation sur la délibération 60-2020 du 17 juillet 2020 portant sur la composition de la commission d'appel d'offres,

Considérant que la commission est présidée par la Présidente de la Communauté de Communes ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **CREER** une Commission d'Appel d'Offre à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offre :

➤ Titulaire	➤ Suppléant
➤ Monique LENOBLE	➤ Richard GORA
➤ Jean-Michel BIDAUD	➤ Pierre POURCHET
➤ Philippe SIMON	➤ Evelyne MARQUES
➤ Thierry MUZETTE	➤ Gérald GASCHET
➤ Michel CHADELAUD	➤ Frédéric SUDRON

- **DIRE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°60-2020 du 17 juillet 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 septembre 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : - 2 OCT. 2020
Publié le : - 2 OCT. 2020